



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2024 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Présidente,
M. Bernard UTHURRY, Maire

M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE

Etait Absente :

- Mme Yona TORCAL

4a - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du Budget 2023, y compris les reports et affectations de 2022, se présente schématiquement de la manière suivante :

Il est précisé que ces données sont conformes au Compte de Gestion dressé par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable. A savoir un excédent global de clôture ou fonds de roulement égal à 3.042.425,58 €. En intégrant les restes à réaliser (qui ne sont pas pris en compte dans le Compte de Gestion), le résultat s'établit à un excédent de 1.768.998,71 €.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	17.494.379,79	17.043.574,38	- 450.805,41
Excédent reporté		1.034.555,29	1.034.555,29
Total investissement de clôture	17.494.379,79	18.078.129,67	583.749,88
Fonctionnement	12.659.802,06	14.916.518,53	2.256.716,47
Excédent reporté		201.959,23	201.959,23
Total fonctionnement de clôture	12.659.802,06	15.118.477,76	2.458.675,70
Résultat de clôture	30.154.181,85	33.196.607,43	3.042.425,58
Restes à réaliser en investissement	2.192.610,54	919.183,67	-1.273.426,87
Résultat de clôture avec RAR	32.346.792,39	34.115.791,10	1.768.998,71

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2023 s'établit à 2.458.675,70 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice :

Les dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements et les valeurs et plus-values des biens cédés qui sont des dépenses d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice et les provisions pour risques et charges. En 2023, elles s'élèvent à 11.986.605,31 € contre 11.752.433,25 € en 2022.

Les achats de fournitures et les dépenses de personnel affectés à la production immobilisée, bien qu'ils impactent la trésorerie, font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'ils contribuent à l'accroissement du patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une recette d'ordre (art. 722). Afin d'analyser au plus juste les dépenses se rapportant réellement au fonctionnement de la collectivité, ces dépenses réelles sont déduites.

Ainsi, hors production immobilisée, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11.789.633,22 € contre 11.562.768,49 € en 2022, soit une augmentation de 1,96 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements des subventions d'équipement et les moins values des biens cédés qui sont des recettes d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les produits rattachés à l'exercice. En 2023, elles s'élèvent à 14.699.653,95 € contre 13.732.481,02 € en 2022.

Les cessions d'immobilisations font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'elles impactent le patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une dépense d'ordre (art. 675 et 676). Afin d'analyser au plus juste les recettes réelles impactant le fonctionnement, ces recettes réelles sont déduites.

Ainsi, hors cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14.428.973,95 € à comparer à 13.730.367,02 € en 2022, soit une augmentation de 5,09%.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution positif sur l'exercice de 583.749,88 €. Les restes à réaliser présentant un solde déficitaire de 1.273.426,87 €, le résultat de clôture de la section est négatif à hauteur de 689.676,99 €.

L'excédent dégagé en 2023 par la section de fonctionnement devra être affecté en 2024 en investissement afin de couvrir à minima ce résultat de clôture négatif.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentant 5.268.334,59 €.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6.994.192,26 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement, auxquelles s'ajoutent notamment le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1.545.808,11 €.
- Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 2.192.610,54 €. Les RAR, constatés au CA 2023, seront repris au Budget Primitif 2024.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :

Elles représentent 6.087.054,68 €.

Dans le détail, on trouve notamment :

→ Subventions :	806.866,78 €
→ Dotations (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :	506.146,34 €
→ Emprunt :	2.700.000,00 €
→ Affectation 2022 :	1.900.000,00 €
→ Opération pour compte de tiers :	173.701,56 €
→ Dépôts et cautionnements :	340,00 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 919.183,67 €. Les RAR, constatés au CA 2023, seront repris au Budget Primitif 2024.

II. LA SITUATION FINANCIERE :

1 – L'ENDETTEMENT

A la date du 31/12/2023, l'encours de la dette s'établit à 12.994.801,98 €, à comparer à 11.840.610,09 € au 01/01/2023.

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 2,66% contre 2,05% en 2022.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Il s'établit à 4.92 années fin 2023.

2 – L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 2.639.340,73 €.

L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à 1.093.532,62 €.

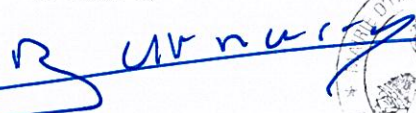
Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.
La 1^{ère} Adjointe préside la séance.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable voté précédemment.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 16/04/2024

